



L'association « Le Refuge », en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Sarthe - DDCS72 - organise une conférence :

**LE TRAVAIL SOCIAL AUPRÈS DES VICTIMES D'HOMOPHOBIE, une notion en questionnement.**

Mardi 17 novembre 2015, Cité administrative Bd Paixhans Le Mans. Cette conférence est animée par **Frédéric GAL**, directeur général de l'association « Le Refuge » et formateur à l'Institut Régional du Travail Social en Languedoc-Roussillon.

Compte-rendu : la conférence est organisée en 3 parties :

1. l'homophobie : pourquoi ? Comment ? quelles conséquences ?
2. pourquoi une prise en charge spécifique ?
3. Quelles sont les réponses apportées par l'association « Le Refuge » ?

1ère partie : l'homosexualité semble aujourd'hui banale et acceptée dans notre société, mais pas tant que ça !

Les romains l'ont tolérée jusqu'à Justinien, premier empereur chrétien qui l'a absolument interdite. En 1791, la révolution française n'introduit pas l'homosexualité comme délit dans son code pénal. En 1810, le code Napoléon ne la sanctionne pas non plus. Mais en 1942, le régime de Vichy l'interdit comme « un fléau contre la famille » En 1960, le député UNR de Moselle Paul MIRGUET fait adopter un amendement qui classe l'homosexualité comme « fléau social » ce qui permet d'aggraver certaines peines.

En 1968, l'OMS classe l'homosexualité parmi les maladies mentales.

Le 27 juin 1969, la descente de police au Stonewall Inn à New York déclenche la rébellion des clients homosexuels persécutés puis de tout le quartier de Greenwich Village. Le 28 juillet 1970, le tribunal de New York autorise in extremis le défilé de 2000 manifestants pour la « *Christopher street liberation day parade* », ancêtre de toutes les gay-prides. C'est de départ du militantisme gay : en France, le Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire est fondé à Paris en mars 1971.

En 1981, le délit d'homosexualité, alors puni de 6 mois d'emprisonnement et de 15000F d'amende, est retiré du Code Pénal. Et en 1992, l'homosexualité est retirée des maladies mentales par l'OMS.

En 1999, la France adopte le Pacte d'Union Civile puis la loi du 18 mars 2003 introduit l'homosexualité dans le Code Pénal comme circonstance aggravante d'un crime ou d'un délit : « *constitue une discrimination toute distinction opérée entre personnes () à raison de leur sexe, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle* ». Enfin la loi du 30 décembre 2004 portant création de la HALDE Haute Autorité contre les Discrimination et pour l'Égalité pénalise les propos liés au sexe ou à l'orientation sexuelle.

La loi du 18 mai 2013 ouvre le mariage aux couples de même sexe comme dans 20 pays du monde.

A ce jour, dans le monde, 80 pays punissent l'homosexualité dont 8 de la peine capitale.

Si on attend encore des avancées dans le domaine de la Loi, par exemple pour le don du sang, beaucoup reste à faire dans les esprits. Pourquoi la question de l'homosexualité reste-t-elle taboue et pourquoi tant de réactions négatives ?

Echange dans l'assistance sur la définition de « l'homophobie » Ce sont les actes qui sont homophobes et traduisent un rejet de la personne homosexuelle. Par exemple, C. Boutin se défend d'être homophobe mais elle associe « homosexualité » et « abomination » (jugement en délibéré au 1<sup>er</sup> décembre) et utilise en défense « j'ai des amis homos ». Or cette phrase peut être regardée comme homophobe car elle distingue homo/non-homo. La manif pour tous refusait d'accorder un droit à des citoyens à raison de leur orientation sexuelle. Au sein de ce mouvement se trouvaient des homos car il y a des discriminations entre les homos eux-mêmes. L'homophobie se traduit par une mise à l'écart cad une discrimination : ce comportement est homophobe.

**Pourquoi l'homophobie est-elle aussi présente ?** Elle repose le plus souvent sur des clichés : l'homo efféminé, la lesbienne très masculine qui viennent combler une absence de représentation, et répond à la peur de l'inconnu. Mais d'autres choses sont mises en avant comme la pénétration de l'homme et la lesbienne étrangère à « la suprématie masculine ».

Dans toutes les religions, on a globalement un rejet de l'homosexualité.

Par exemple, dans le Lévitique, un des textes de la Bible, il est écrit « tout homme qui couche avec un homme comme avec une femme est une abomination » mais ce texte a été écrit il y a 2000 ans – Quel écho doit-on lui donner dans notre société ? Car on y lit également « tout ce qui a écailles et nageoires est abomination » ou l'interdiction faite aux hommes de couper leur barbe sous peine de lapidation, l'autorisation de vendre sa fille, celle de réduire des hommes à l'état d'esclave à la seule condition qu'ils soient « d'une nation voisine », et l'obligation pour les femmes « de se mettre à l'écart de la communauté durant leurs règles ». Certains groupes religieux mettent ces préceptes en application stricte et, par exemple, les femmes se rasent la tête et portent des perruques ! De plus, ce texte a été écrit en araméen et a subi de nombreuses traductions avant de nous parvenir ; or chaque traduction veut dire « interprétation ».

Il en va de même pour le Coran où le même texte vaut « simple interdiction » de l'homosexualité au Maroc et condamne à la peine de mort en Arabie Saoudite.

Il ne faut pas oublier que le message principal de ces textes religieux est TOUJOURS et d'abord **l'ouverture aux autres** !

La première conséquence de l'homophobie est le suicide et on évalue, et TOUS les rapports concordent, qu'il y a 13 fois plus de tentatives de suicide chez les jeunes homosexuels que dans la même tranche hétérosexuelle.

En effet, contrairement au racisme, l'homosexualité n'est pas « visible », reste difficile à dire et ne garantit pas un soutien même au sein de sa propre famille, d'où un isolement beaucoup plus important et une difficulté à vivre.

Cela mène à des conduites addictives (pour oublier et pour se détruire), à des automutilations (scarifications pour s'assurer qu'on est vivant, pour substituer une douleur physique à son mal-être, pour interioriser le rejet...), à la prostitution, avec prise de risque sexuel, à la crise dépressive.

### 2<sup>ème</sup> partie : pourquoi un accueil spécifique des victimes d'homophobie ou de transphobie ?

Ces jeunes ne sont pas mis à l'écart mais sont accueillis dans la ville, dans la vie. Cependant, qu'est-ce « qu'être homosexuel » ? C'est, avant toute chose, vouloir tisser une relation sentimentale avec une personne de son propre sexe.

C'est pourquoi La Refuge parle très peu de sexualité, qui relève de l'intime, mais aborde franchement l'orientation et/ou l'identité sexuelle car, pour ces jeunes, c'est la cause de l'exclusion et la racine de toutes leurs difficultés dans le rapport à soi comme dans le rapport aux autres ; l'occulter serait renforcer la racine des problèmes, traiter les symptômes sans s'attaquer à leur cause. De plus, dans la norme « hétérocentrée », il faut laisser une place aux autres orientations, aux autres « possibles ».

Or l'État reconnaît des spécificités dans les accueils et les dispositifs comme par exemple l'accueil des femmes battues avec lequel on trouve certaines convergences comme la violence des proches.

### 3<sup>ème</sup> partie : Que propose l'association « Le Refuge ».

Le Refuge œuvre sur un axe de prévention et intervient en milieu scolaire, en milieu carcéral, en milieu professionnel social et médico-social en exercice ou en formation car il n'existe aucune sensibilisation à l'homophobie dans ces formations.

Le Refuge intervient également auprès du grand public avec, par exemple, ce cycle de conférences.

Le Refuge rencontre les autorités pour les sensibiliser aux problématiques de terrain.

Et surtout, Le Refuge accueille des jeunes majeurs de 18 à 25 ans, exclus du domicile familial. Il leur offre un hébergement temporaire où est travaillée l'autonomie des jeunes mais aussi un accompagnement psychologique et social, une prévention des risques et travaille l'insertion professionnelle. Le profil du public accueilli est à 82% des hommes, 12% des femmes et 6% des transidentitaires, entre 18 et 25 ans (mais Le Refuge a accueilli 7 mineurs en hébergement temporaire en 2014) On retrouve, dans le public accueilli, beaucoup de précarité et de violences intra familiales.

L'objet de l'association est donc une action éducative et d'insertion des jeunes homosexuels.